

MERCREDI 1ER OCTOBRE 2024 :

DÉCLARATION LIMINAIRE CAP N°2 – CATÉGORIE B : TITULARISATION DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES



Madame la Présidente,

La CAP de titularisation du 1er octobre 2024 concerne deux dossiers d'agents stagiaires qui, faute d'avoir obtenu la moyenne au terme du stage pratique, ont redoublé ce dernier sur décision de l'administration, à la même résidence et pour une durée de 9 mois.

Depuis l'application des LDG, les décisions concernant les premiers renouvellements du stage pratique ne sont plus concertées avec les élus des personnels. De ce fait, les élus n'ont plus aucune vision ne serait-ce que du volume des renouvellements de stage prononcés par l'administration à chaque session. En outre, les stagiaires en difficulté restent souvent isolés vis-à-vis des représentants syndicaux qui pourraient pourtant jouer un rôle dans la prise de conscience de ces jeunes collègues, souvent volontaires, mais contraints par une méconnaissance de l'environnement professionnel.

Nous sommes donc amenés à faire une proposition ce jour à l'administration, afin qu'au terme du stage pratique de chaque session, une information nous soit communiquée sur les identités des stagiaires devant redoubler leur stage. Nous serions alors en mesure de mieux les informer, les écouter et au mieux les aider dans la prise de conscience de ce que l'administration attend d'eux.

Ainsi, la mise en œuvre de cette proposition facilement applicable pourrait être du gagnant/gagnant pour l'administration et l'agent.



*L'Elu titulaire catégorie B
Serge Détrieux
L'expert UNSA
Yannick Le Goulias*

